

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 septembre 2018

La société Empire annonce ses résultats du premier trimestre de l'exercice 2019

Sommaire du premier trimestre

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 1,3 % (1,8 % compte non tenu des pharmacies)
- Les ventes unitaires ont enregistré leur plus forte hausse en 6 ans
- Le résultat par action s'est établi à 0,35 \$, contre 0,20 \$ pour l'exercice précédent
- Le résultat par action ajusté s'est chiffré à 0,37 \$, comparativement à 0,32 \$ pour l'exercice précédent
- La transformation suit son cours dans le cadre du projet Sunrise
- L'ouverture des deux premiers magasins FreshCo dans l'Ouest canadien aura lieu à Winnipeg, au printemps 2019

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du premier trimestre clos le 4 août 2018. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, de 100,2 M\$ (0,37 \$ par action après dilution), en comparaison de 87,5 M\$ (0,32 \$ par action après dilution) pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

« Nous continuons de réaliser d'importants progrès sur tous les fronts tout en inscrivant une hausse du bénéfice et de solides flux de trésorerie, » a déclaré Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire. « Nous sommes satisfaits de la croissance de 1,8 % des ventes d'aliments des magasins comparables ainsi que de notre plus forte hausse des ventes unitaires en six ans, qui témoignent du réel terrain gagné par la Société en ce qui concerne toutes les mesures relatives à la clientèle. Nos marges ont été légèrement inférieures à nos attentes, mais nous prévoyons que nous serons en mesure, dans un avenir rapproché, de commencer à recouvrer les coûts que nous avons engagés. Par ailleurs, nous demeurons convaincus que nous tirerons parti, au deuxième semestre de l'exercice, des mesures d'amélioration touchant les catégories dans le cadre du projet Sunrise. »

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts. La transformation devrait générer des avantages annualisés d'au moins 500 M\$ d'ici à l'exercice 2020. La transformation suit son cours, et les avantages retirés jusqu'à présent sont à la hauteur des attentes de la direction. La Société a atteint environ 20 % de ses objectifs au cours de l'exercice 2018 et la direction s'attend à réaliser une autre tranche de 30 % au cours de l'exercice 2019, essentiellement à la deuxième moitié de l'exercice.

Les magasins à bas prix demeurent un secteur à croissance relativement élevée au sein de l'industrie de la vente au détail de produits alimentaires. Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et à convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien à la bannière FreshCo au cours des cinq prochaines années, les deux premières épiceries devant ouvrir leurs portes à Winnipeg, au Manitoba, au printemps 2019.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$
	4 août 2018	5 août 2017	
Ventes	6 460,3 \$	6 273,2 \$	187,1 \$
Profit brut ¹⁾	1 512,3	1 531,0	(18,7)
Bénéfice d'exploitation	174,7	125,2	49,5
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	181,0	171,7	9,3
BAIIA ¹⁾	278,7	238,8	39,9
BAIIA ajusté ¹⁾	278,7	278,8	(0,1)
Bénéfice net ²⁾	95,6	54,0	41,6
Bénéfice net ajusté ¹⁾²⁾	100,2	87,5	12,7

Résultat par action, après dilution

RPA ²⁾³⁾	0,35 \$	0,20 \$	0,15 \$
RPA ajusté ¹⁾²⁾	0,37 \$	0,32 \$	0,05 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,3	271,6	
-----------------------------------------------------------------------------	-------	-------	--

	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 août 2018	5 août 2017
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	2,3 %	0,5 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	1,3 %	0,5 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant et des pharmacies	1,8 %	0,5 %
Marge brute ¹⁾⁴⁾	23,4 %	24,4 %
Marge du BAIIA ¹⁾⁴⁾	4,3 %	3,8 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾⁴⁾	4,3 %	4,4 %
Taux d'impôt effectif	27,4 %	31,2 %

1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

4) Résultats d'exploitation consolidés en pourcentage des ventes.

Ventes

Pour la période de 13 semaines close le 4 août 2018, les ventes ont augmenté de 3,0 %, grâce au succès des activités promotionnelles et de marketing dans toute l'entreprise, à l'accroissement de l'achalandage et de la taille du panier d'épicerie ainsi qu'à l'augmentation du montant des ventes de carburant attribuable aux prix plus élevés. Les ventes des magasins comparables ont enregistré des hausses dans la plupart des régions au pays, et les ventes unitaires ont été positives pour le trimestre. Ces facteurs favorables ont été atténués par l'effet déflationniste de la réforme du régime de médicaments et le ralentissement, puis la cessation des activités de dix magasins dans l'Ouest canadien au cours du trimestre. L'inflation interne est restée la même pour le trimestre.

Profit brut

Le profit brut du trimestre a diminué de 1,2 %, en raison principalement du ralentissement, puis de la cessation des activités de dix magasins dans l'Ouest canadien, de la hausse des coûts de transport et autres ainsi que de la baisse des marges sur les activités des pharmacies découlant de la réforme des soins de santé et de l'interdiction du programme de fidélisation Air Miles en Alberta.

La marge brute a diminué pour s'établir à 23,4 %, en raison de la hausse des ventes de carburant à faible marge, de l'accroissement des coûts de transport et autres et de modifications de la composition des produits au Québec. Bien que les résultats au Québec aient été solides, les marges moyennes ont été touchées par des changements de la proportion de magasins exploités par la Société et de marchands affiliés et la hausse des ventes de produits à faible marge. Les marges sur les produits traditionnels à l'extérieur du Québec ont été stables et, pour l'essentiel, constantes avec celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

Bénéfice d'exploitation

Pour la période de 13 semaines close le 4 août 2018, le bénéfice d'exploitation a augmenté pour plusieurs raisons. La croissance des ventes et l'augmentation de la quote-part du résultat tiré du Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») ont eu un effet positif sur le bénéfice d'exploitation, effet qui a été atténué par la diminution du profit brut. Les frais de vente et charges administratives ont reculé en raison de facteurs tels que la reprise de la perte de valeur sur des actifs auparavant dépréciés dans l'Ouest canadien, les coûts engagés pour le projet Sunrise à l'exercice précédent, les avantages retirés du projet Sunrise et la diminution de la dotation aux amortissements. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation du coût de la main-d'œuvre des activités d'exploitation, les coûts liés à la restructuration d'actifs, les coûts liés à la transformation en magasins à bas prix et quelques indemnités de départ.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 août 2018	5 août 2017
Bénéfice d'exploitation	174,7 \$	125,2 \$
Ajustements :		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	6,3	6,5
Coûts liés au projet Sunrise	-	40,0
	6,3	46,5
Bénéfice d'exploitation ajusté	181,0 \$	171,7 \$

BAIIA

Le BAIIA de la période de 13 semaines close le 4 août 2018 a augmenté, grâce aux facteurs favorables au bénéfice d'exploitation cités précédemment.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 août 2018	5 août 2017
BAIIA	278,7 \$	238,8 \$
Ajustements :		
Coûts liés au projet Sunrise	-	40,0
	-	40,0
BAIIA ajusté	278,7 \$	278,8 \$

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,4 % pour la période de 13 semaines close le 4 août 2018, en comparaison de 31,2 % pour la période de 13 semaines close le 5 août 2017. Le taux d'impôt effectif de la période précédente était supérieur au taux prévu par la loi en raison de l'incidence indirecte sur la Société de l'achèvement d'une réorganisation fiscale par le FPI Crombie.

Bénéfice net

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net ajusté :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 août 2018	5 août 2017
Bénéfice net ¹⁾	95,6 \$	54,0 \$
RPA (après dilution)	0,35 \$	0,20 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,6	4,8
Coûts liés au projet Sunrise	-	28,7
	4,6	33,5
Bénéfice net ajusté ¹⁾	100,2 \$	87,5 \$
RPA ajusté (après dilution)	0,37 \$	0,32 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,3	271,6

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les	
	4 août 2018	5 août 2017
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	156,7 \$	175,5 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	18,4	5,7
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(42,8)	(61,5)
Flux de trésorerie disponibles	132,3 \$	119,7 \$

Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ de la période de 13 semaines close le 4 août 2018 ont augmenté par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des dépenses d'investissement et de la hausse du produit de la vente d'immeubles au FPI Crombie, contrebalancées en partie par la diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		
	4 août 2018	5 août 2017	Variation en \$
Ventes	6 460,3 \$	6 273,2 \$	187,1 \$
Profit brut	1 512,3	1 531,0	(18,7)
Bénéfice d'exploitation	152,4	111,3	41,1
Bénéfice d'exploitation ajusté	158,7	157,8	0,9
BAIIA	256,4	224,9	31,5
BAIIA ajusté	256,4	264,9	(8,5)
Bénéfice net ¹⁾	80,7	49,7	31,0
Bénéfice net ajusté ¹⁾	85,3	83,2	2,1

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		
	4 août 2018	5 août 2017	Variation en \$
FPI Crombie	20,3 \$	8,4 \$	11,9 \$
Partenariats immobiliers (Genstar)	2,6	4,1	(1,5)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(0,6)	1,4	(2,0)
	22,3 \$	13,9 \$	8,4 \$

Le bénéfice tiré des placements et autres activités s'est accru en raison surtout de l'augmentation de la quote-part du résultat du FPI Crombie, plusieurs biens immobiliers cédés au cours du trimestre ayant généré des profits nets à la vente, ce qui a donné lieu à une augmentation de la quote-part du résultat revenant à la Société.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	4 août 2018	5 mai 2018	5 août 2017
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 776,4 \$	3 702,8 \$	3 683,5 \$
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	13,89 \$	13,62 \$	13,57 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 645,4 \$	1 666,9 \$	1 818,3 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	30,3 %	31,0 %	33,0 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ¹⁾	20,4 %	21,9 %	30,1 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ¹⁾²⁾	1,6 x	1,6 x	2,2 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ¹⁾³⁾	11,0 x	10,5 x	8,1 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	1 014,6 \$	1 014,7 \$	832,6 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	92,3 \$	96,9 \$	102,7 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,9 x	0,8 x	0,9 x
Total de l'actif	8 746,2 \$	8 662,0 \$	8 688,8 \$
Total des passifs financiers non courants	1 880,8 \$	1 929,9 \$	2 455,7 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500 M\$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Après la clôture du premier trimestre, soit le 8 août 2018, Sobeys a utilisé l'intégralité de la facilité de crédit pour rembourser la dette à long terme.

AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

Hausses du salaire minimum

La Société prévoit engager des coûts de main-d'œuvre plus élevés en raison de l'augmentation du salaire minimum en Ontario et en Alberta et des autres répercussions associées à la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (le « projet de loi 148 »), qui a été promulguée en Ontario le 27 novembre 2017. La direction a réussi à contenir l'essentiel de l'incidence financière de cette hausse des coûts de main-d'œuvre pour l'exercice 2018 et continue de concevoir des plans pour en atténuer les répercussions sur l'exercice 2019 et par la suite. On ne s'attend cependant pas à ce que la Société parvienne à contrebalancer pleinement les effets sur le résultat net, étant donné la courte période de transition avant les hausses de coûts. La Société estime que les répercussions financières non atténuées des hausses du salaire minimum et les autres répercussions, notamment la parité salariale, pourraient atteindre 90 M\$ pour l'exercice 2019.

Réforme des soins de santé

Le 29 janvier 2018, une nouvelle réforme des soins de santé a été adoptée par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique et l'Association canadienne du médicament générique et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. En conséquence, le prix de près de 70 médicaments génériques à production importante a diminué. La Société estime que cette réforme, compte non tenu de toute mesure d'atténuation, pourrait se traduire par une réduction annuelle du bénéfice avant impôt allant jusqu'à 40 M\$.

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 31 octobre 2018 aux actionnaires inscrits le 15 octobre 2018. Ces dividendes sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation ainsi que le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires au cours de l'exercice 2019, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de 2018;
- Les attentes de la Société concernant son modèle actuel de magasins à bas prix et ses projets visant à étendre ce modèle à l'Ouest canadien, qui pourraient subir l'incidence des négociations avec les syndicats, de la conjoncture économique et des résultats d'exploitation futurs;
- Les attentes de la Société concernant les effets des hausses du salaire minimum en Ontario et en Alberta, les autres répercussions du projet de loi 148 ainsi que la capacité de la Société à atténuer les répercussions financières de ces hausses, sur lesquelles les facteurs décrits plus haut à la rubrique « Hausses du salaire minimum » pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société concernant l'incidence de la réforme des soins de santé qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018, laquelle pourrait être touchée par les facteurs indiqués plus haut à la rubrique « Réforme des soins de santé » et décrits plus en détail dans le rapport de gestion annuel de l'exercice 2018, à la rubrique « Gestion du risque – Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé ».

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2018.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures et données nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures financières non conformes aux PCGR sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.

- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Pour obtenir une description détaillée des mesures et données financières non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour l'exercice clos le 5 mai 2018.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le jeudi 13 septembre 2018, à compter de 13 h (HAE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le premier trimestre de l'exercice 2019. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 390-0546 à l'extérieur de Toronto ou le 416 764-8688 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca.

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 27 septembre 2018, en composant le 1 888 390-0541 et en entrant le code d'accès 784152. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

EMPIRE

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 24,4 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 120 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Cynthia Thompson
Vice-présidente,
Communications et affaires générales
Sobeys Inc.
902 752-8371, poste 8455

Relations avec les investisseurs

Katie Brine, CPA, CA, EEE
Directrice, Relations avec les investisseurs
Sobeys Inc.
905 238-7124, poste 2092